



Bilan annuel de l'animation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000 - 2019

FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »



Décembre 2019

Sommaire

Le mot de l'animateur	3
1. Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis	4
1.1) Présentation du multi-sites	4
1.2) Les missions de la structure porteuse.....	5
1.3) Le DOCOB et ses objectifs	5
2. L'animation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.....	7
2.1) La gouvernance du site.....	7
2.2) La vie du site	7
3. Le régime d'incidences Natura 2000	9
3.1) Rappel de la réglementation.....	9
3.2) Récapitulatif des incidences.....	10
4. Le suivi des espèces	12
4.1) Protocoles et suivis.....	12
4.2) Des résultats selon le statut des espèces.....	12
5. La mise en œuvre des objectifs du DOCOB.....	19
5.1) Les plans de gestion, outil d'aide à la décision pour les gestionnaires...	19
5.2) Bilan de la mise en œuvre des contrats	19
5.3) Lancement de la charte des manifestations....	Erreur ! Signet non défini.
6. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB.....	22

Le mot de l'animateur

Depuis quelques années, nous plaçons la connaissance au centre de nos attentions en proposant des formations de sensibilisation, des documents ressources aux professionnels comme aux amateurs du territoire (réseau Observ'acteurs). La base de données de l'Observatoire départemental (ODBU) intègre cette connaissance que nous avons collectée collectivement. Elle nous a permis de protéger le site à plusieurs reprises contre l'urbanisation. Il est nécessaire de poursuivre cet effort et de rester dans cette voie.

En 2019, il nous a semblé judicieux de mettre l'accent sur le cœur de nos espaces de nature. En effet, le programme Natura 2000 permet non pas une mise sous cloche de ses sites mais bien une ouverture au monde qui l'entoure. Ainsi, nos parcs et forêts accueillent plusieurs millions de visiteurs par an mais aussi des activités récréatives. Dans cette optique et afin de permettre de nouvelles animations tout en préservant les enjeux de conservation, nous nous sommes lancés dans l'établissement d'une charte des manifestations.

Cet outil d'aide à la décision personnalisé à chaque entité aura pour objectifs :

- identifier les événements et créer une typologie d'activité
- de mieux encadrer les activités et notamment celles soumises au code de l'environnement (évaluation des incidences).
- de faciliter la réalisation d'événements récurrents ou nouveaux.
- de sensibiliser les porteurs de projets au caractère naturel des entités.

Cette charte s'intégrera par ailleurs dans les autres initiatives portées par le Département et ses partenaires (démarche éco-responsable notamment).

Dans les prochaines années, le Département en tant qu'animateur devra porter l'extension du site Natura 2000 au Bois Saint-Martin. Ce site acquis récemment par la Région via l'Agence des Espaces Verts se compose d'habitats exceptionnels et de nombreuses espèces Natura 2000 y ont trouvées des conditions de vie. Il n'est pas impossible que cette extension puisse permettre l'ajout de nouvelles espèces à conserver. Des expertises plus précises permettront d'y voir plus claires.

1. Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

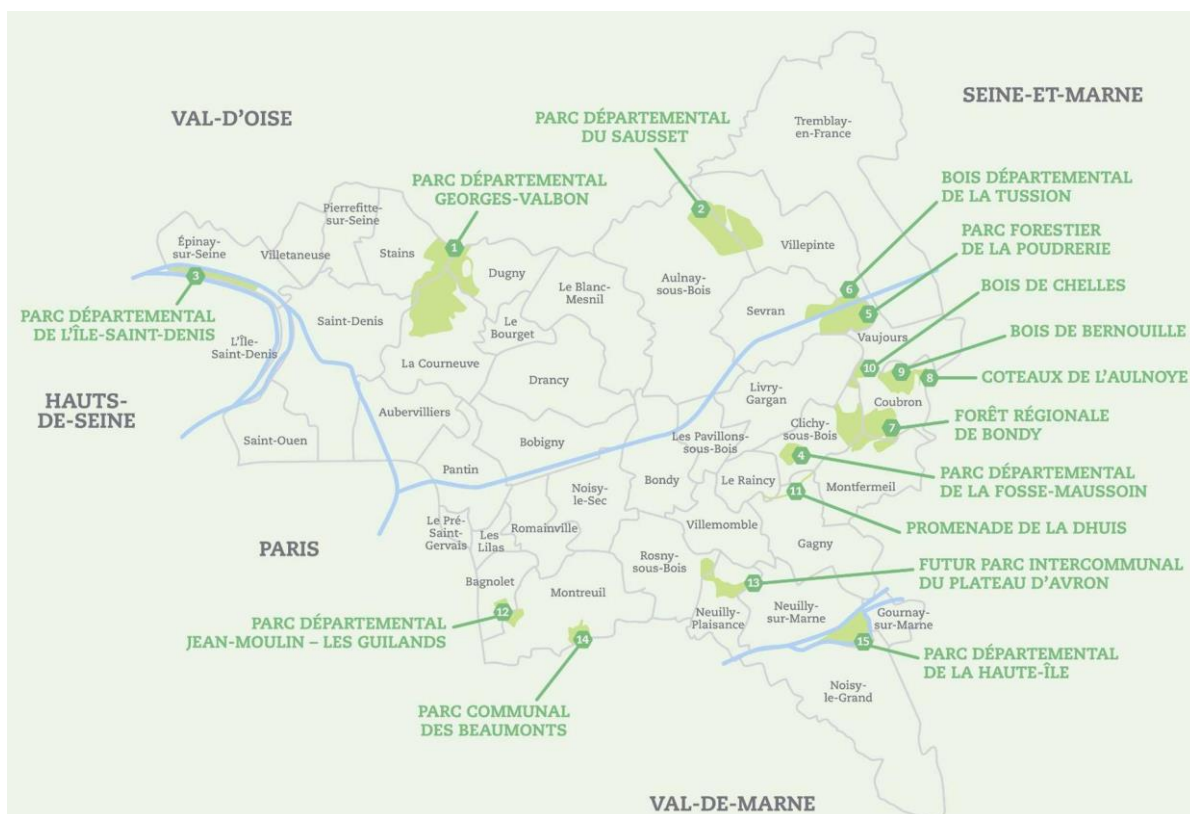
1.1) Présentation du multi-sites

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Seine-Saint-Denis créée en 2006 au titre de la Directive Oiseaux du réseau européen Natura 2000, s'étend sur 20 communes du département. Composée de 15 parcs et forêts, elle est principalement gérée par des organismes publics qui ont une parfaite connaissance du territoire et des enjeux du site.

12 espèces d'oiseaux patrimoniales ont permis le classement du site à l'initiative du Département, des associations locales et de l'Etat. Cette diversité d'oiseaux rares constitue une richesse exceptionnelle pour le territoire de Seine-Saint-Denis.

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis possède deux particularités qui en fait un site particulier:

- seul multisites en Europe entièrement en zone urbaine dense.
- 15 « entités » fonctionnent en réseau et sont l'expression même du rôle de la trame verte et bleue.



Les 15 entités du site "réseau" Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

1.2) Les missions de la structure porteuse

Le Document d'objectifs (DOCOB) constitue le document de référence d'un site Natura 2000. Il fixe les mesures de gestion et les actions à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces et habitats d'espèces ayant valu la désignation du site. Ce document a été approuvé par arrêté préfectoral le 5 septembre 2011. Le Département a ensuite été désigné structure animatrice et ceci depuis le 29 novembre 2011 (renouvellement tous les trois ans).

La Présidence du COPIL annuel est assurée par le Vice-président du Département en charge des questions relatives à l'écologie urbaine.

Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis »

Zone de Protection Spéciale FR 1112013

Février 2011



1.3) Le DOCOB et ses objectifs

Le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis présente des enjeux naturalistes remarquables pour un milieu urbain dense. Il dispose par ailleurs de potentialités d'accueil (nidification et/ou halte migratoire) avérées pour ces espèces. Pour autant, le site fait face à des équilibres localement précaires, du fait de la forte fréquentation, de nombreux projets d'urbanisation et d'un effort de prospection inégal.

Le DOCOB a été élaboré de façon à répondre à un double objectif, avec :

- d'une part, transmettre aux gestionnaires des 15 entités des orientations et des outils afin d'atteindre les objectifs de maintien et d'amélioration d'un état de conservation favorable aux espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »,

- et d'autre part, d'accompagner les porteurs de projets notamment d'aménagement à proximité de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) afin au mieux d'éviter tout impact, voire de limiter les impacts potentiels négatifs des aménagements urbains sur les enjeux de conservation du site Natura 2000.

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis définit 4 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à conserver voir améliorer les effectifs des 12 oiseaux :

ODD1 : « Améliorer la gestion en faveur des milieux et des oiseaux Natura 2000 »

Vise à augmenter la surface et améliorer la qualité écologique des habitats des 12 oiseaux, afin de permettre aux populations de se développer. Des préconisations d'actions d'aménagements et de gestion pour les différents milieux (humides, ouverts et forestiers) sont ainsi proposées aux gestionnaires.

ODD2 : « Favoriser une fréquentation du public en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats »

Environ 10 millions de visiteurs par an fréquentent les parcs ce qui est considérable. Cet équilibre entre accueil du public et biodiversité constitue un enjeu majeur pour le site.

ODD3 : « Maîtriser les impacts des plans et projets urbains, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités »

La dynamique des projets urbains autour du site Natura 2000 est très forte, notamment pour le développement des transports en commun et la construction de logements, deux enjeux majeurs pour le territoire. L'information des porteurs de projets est un enjeu primordial, pour éviter à terme un mitage du site, de même que le maintien et l'amélioration des connexions écologiques entre les entités.

ODD4 : « Développer des actions de valorisation du site et de sensibilisation à l'environnement »

Le site Natura 2000 constitue une vitrine pour sensibiliser les citoyens à la présence de la biodiversité dans leur ville. Cet objectif vise à faire connaître le site et ses espèces à tous les publics (grand public, scolaires, élus, aménageurs) afin de leur permettre de prendre conscience de la nécessité d'œuvrer pour le préserver.

2. L'animation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

2.1) La gouvernance du site

Le comité de pilotage : objet et composition

Les Comités de pilotage (COFIL) du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis permettent de réunir l'ensemble des membres (élus de communes dans l'assiette du périmètre N2000, représentants des structures publiques et privées partenaires, associations locales, etc) du Comité sous la Présidence de Monsieur Belaïde Bedreddine, Vice-président chargé de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement (cf. annexe 1: composition du copil).

Le COFIL annuel est une étape essentielle dans le suivi du site Natura 2000. Il a pour objet la présentation des missions de la structure animatrice, ainsi qu'un bilan succinct des actions des années passées: « Animation du DOCOB » (A1) ; « Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) ; « Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) ; « Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1).

C'est un moment unique pour échanger sur l'état de conservation des espaces et sur les pratiques de gestion des différents gestionnaires du site, les nouvelles données ou les dossiers qui mériteraient plus d'attention.

Le COFIL permet enfin, tous les trois ans d'élire la structure porteuse et son président. En 2018, l'animation a été renouvelée en faveur du Département de Seine-Saint-Denis ?

2.2) La vie du site

Des échanges réguliers entre gestionnaires et avec les services de l'Etat

Des échanges annuels avec les 6 gestionnaires publics (Département, Agence des espaces Verts, Est-Ensemble, Communes de Coubron, Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois) sont nécessaires. Ils permettent en effet de faire le point sur l'avancée des plans de gestion, sur le suivi des espèces Natura 2000 ainsi que sur leurs propositions de contrats Natura 2000. Ces réunions sont aussi l'occasion d'échanger sur les pratiques ainsi que sur les projets d'urbanisation autour des entités.

Les échanges entre l'animateur et les services de l'Etat sont fréquents sur les questions de mise en œuvre du DOCOB, le suivi des contrats Natura 2000 et les études réglementaires (évaluation des incidences). La DRIEE est aussi conviée à l'ensemble des réunions des partenaires

(restitution d'études d'animation) et aux suivis des oiseaux organisés par l'animateur (suivis des Pics, suivi de la Bondrée apivore, etc).

Les campagnes d'inventaires sur le mutli-sites afin de rendre compte de l'évolution de l'état des espèces

Les associations naturalistes locales (LPO, BneV, ANCA, Environnement 93, etc) sont associées pour définir le suivi des 12 oiseaux Natura 2000 à mener sur les parcs départementaux.

En parallèle, l'animateur du site Natura 2000 organise avec les gestionnaires, des campagnes complémentaires sur des sites peu prospectés et pour des espèces moins connues. Les discussions ont permis de déterminer les espèces à cibler, les méthodes, et les modalités de restitution des données.

Des études financées en partie par l'UE pour mieux connaître l'écologie des espèces du site

Des études dites d'animation, car en partie financées par l'Union Européenne (FEADER), sont également présentées chaque année auprès des partenaires. Elles visent à mieux appréhender les sites d'habitats potentiels et sont menées avec l'objectif de mettre en œuvre des contrats de restauration.

En 2019 a été menée la réalisation d'une charte des manifestations pour accompagner porteurs de projet comme gestionnaire dans l'organisation d'événements sur le site Natura 2000 ou à proximité.

3. Le régime d'incidences Natura 2000

3.1) Rappel de la réglementation

Tout projet, plan ou programme susceptibles d'avoir des impacts sur le site Natura 2000 est concerné par le dépôt d'un dossier des incidences. L'ensemble des cas sont recensés dans trois listes:

- Une liste nationale des documents de planification, projets, manifestations soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 - art R.414-19 du code de l'environnement
- Deux listes locales: - L.414-4-III-2° du Code de l'Environnement des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000

- L.414-4-IV du Code de l'Environnement des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000, ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distinctes de Natura 2000.

Ces trois dernières années, plus de soixante projets ont ainsi fait l'objet d'une procédure réglementaire Natura 2000. Parmi eux, on note trois cas :

- Les manifestations sportives ou culturelles de faible importance qui sont ancrées dans l'objectif du DOCOB d'accueil et de sensibilisation des publics. Le porteur de projet doit alors prendre attache avec l'animateur et remplir un formulaire d'évaluation préliminaire.
- Les projets aux abords du site Natura 2000 sont soumis à une évaluation des incidences complète comprenant des inventaires restreints sur zone notamment sur les périmètres très prospectés (cas des parcs départementaux). La prise de contact de l'animateur en amont du projet est nécessaire pour une présentation exhaustive. Celui-ci pourra également vous donner des pistes pour une meilleure prise en compte des éléments réglementaires.
- Les projets sur le site Natura 2000 sont soumis à une évaluation des incidences complète comprenant obligatoirement des inventaires sur le cycle complet des espèces Natura 2000 (1 an de prospection) et des études des habitats présents. Dans le cas d'incidences notables sur les espèces ou habitats d'espèces ayant valu la désignation du site Natura 2000, le document réglementaire est transmis à l'Union Européenne par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Dans tous les cas, la prise de contact avec l'animateur est fortement conseillée afin de faciliter la bonne réalisation du projet dans les délais impartis.

3.2) Récapitulatif des incidences

En 2019, les projets ont concerné les trois cas de figure en termes d'évaluation des incidences. Ils sont représentés par trois couleurs distinctes : **cas 1** (manifestations), **cas 2** (évaluation simplifiée), **cas 3** (évaluation complète).

Evaluation incidences	2018	2019
Sur le site	Parc du plateau d'Avron Rénovation de site historique - Poudrerie Course d'orientation - VVV- UNSS93 – Forêt Régionale de Bondy Canalisation Garges-Epinay Parc Georges-Valbon	Parc du Plateau d'Avron -Centre équestre – parc Georges-Valbon Mare perchée – parc des Beaumonts Piste cyclable – Poudrerie Projet Vieille mer – parc Georges-Valbon Randonnée – Poudrerie Salon du livre – parc Georges-Valbon Canalisation Garges-Epinay – parc Georges-Valbon Injection SNCF – Poudrerie UNSS – Forêt régionale de Bondy VVV – Forêt régionale de Bondy
Hors du site	Voies SNCF Bois Saint-Martin SGP ligne 16 ORCOD IN Jeux Olympiques et Paralympiques	Cluster des Médias – Aire des Vents Projet Cycle-terre – proche Poudrerie SGP ligne 16 ZAC Clichy – proche forêt régionale de Bondy et promenade de la Dhuys Projet d'entrée – parc de la Haute-Ile

Les documents ressources sont disponibles:

- Listes°:

- Nationale:

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/R414-19_ListeNationale_cle79e11d.pdf

- Locale 1:

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP93_EIN1ere_liste_310811_cle1f1421.pdf

- Locale 2:

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_prefectoral_Seine-Saint-Denis_liste_locale_2_Natura_2000_cle017498.pdf

- Formulaire préliminaire d'évaluation des incidences:

http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Formulaire_preliminaire_EIN2000_Edition_dec_2015.pdf

- Informations complémentaires:

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-accompagnement-de-l-evaluation-des-a1140.html>

4. Le suivi des espèces

4.1) Protocoles et suivis

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est largement suivi chaque année par différents acteurs du territoire. Dans le DOCOB, il est inscrit comme action forte : S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats ». Tout est ainsi mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

Tout d'abord, le Département réalise des suivis annuels dans ses parcs grâce à une convention financière avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Cette association réalise des suivis annuels pendant la période de reproduction et celle d'hivernage selon un protocole standardisé. Cette expertise permet un suivi de l'évolution des populations d'oiseaux sur le territoire.

En complément de ces passages, de nouvelles expertises propres à certaines espèces du site Natura 2000 (Blongios nain par exemple) sont réalisées depuis 2015. Elles ont pour objectif de suivre les contrats de restauration dans le cadre de l'animation du site.

Par ailleurs, plus localement des associations réalisent des suivis de l'avifaune. C'est le cas par exemple des naturalistes de l'association Beaumont Nature en Ville dont la connaissance remonte aux années 80. Bien que non standardisé, le suivi permet d'avoir une idée assez claire sur l'évolution des populations sur ces territoires.

Enfin, l'animateur organise depuis 2016 des sessions de suivis des espèces forestières (Pic noir, Pic mar et Bondrée apivore) sur les grands massifs boisés du département. Ces campagnes visent à homogénéiser notre connaissance du territoire. Pour se faire, il fait appel aux partenaires publics (AEV, MNHN, ...) et à des étudiants préparant le Brevet de Techniciens Supérieurs en Gestion et Protection de la Nature (le Cours Diderot à Paris).

4.2) Des résultats selon le statut des espèces

Les nicheurs



Part des Blongios séquano dans la population d'Ile-de-France

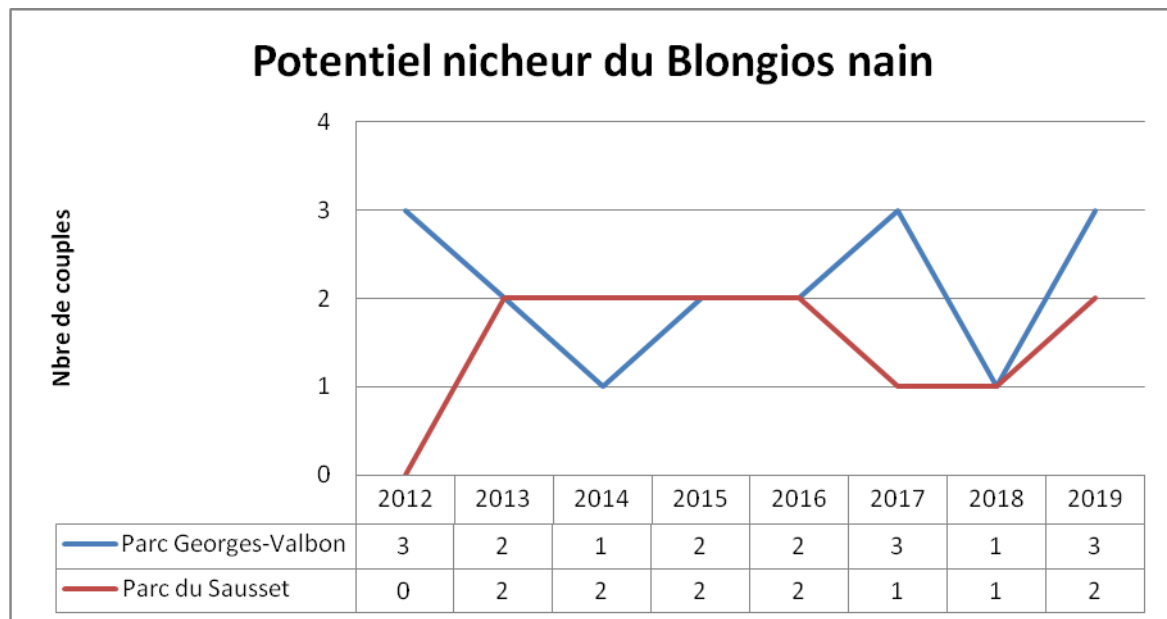


Blongios nain

Le Blongios nain, espèce phare du site se trouve dans une situation plutôt favorable.

En effet, il est nicheur depuis plusieurs années sur deux bastions (parc du Sausset et parc Georges-Valbon). On compte en moyenne 2 couples et 1 à 3 juvéniles par an et par parc. En 2019 ce ne sont pas moins de 10 jeunes qui sont nés en Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, les travaux engagés dans le cadre de contrats Natura 2000 renforcent son expansion à plus large échelle. Chaque année, des jeunes sont observés soit au parc départemental de la Haute soit en forêt régionale de Bondy.

La population séquano-dionysienne de Blongios représente en moyenne 20 % des effectifs nicheurs régionaux.



Part des Sternes de SSD dans la population d'Ile-de-France



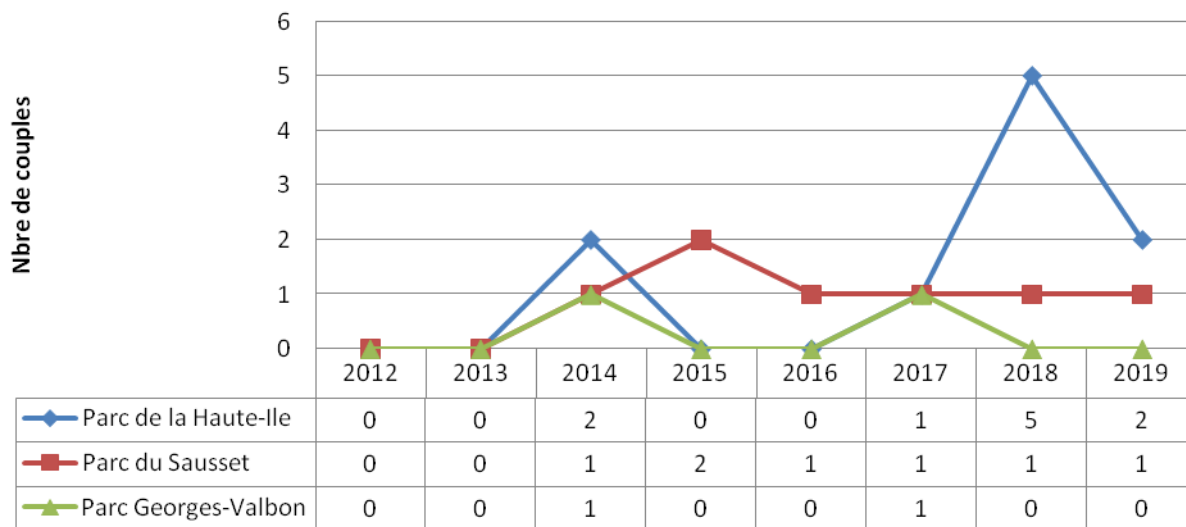
Sterne pierregarin

La Sterne pierregarin voit sa population nicheuse sur le site augmenter grâce à la présence de radeaux sur les plans d'eau. En 2019, une population moins

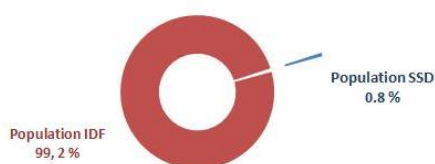
importante est venue s'installer sur les nouveaux radeaux de 2018 à la Haute-Ile. Le nombre de couples restent néanmoins important par rapport aux années antérieures.

A l'échelle Ile-de-France, la Sterne pierregarin du site de Seine-Saint-Denis est encore peu représentée (2 % de la population régionale). Théoriquement, les deux plateformes installées au parc de la Haute-Ile pourraient accueillir plus de 15 couples chacune.

Potentiel nicheur de la Sterne pierregarin



Part des Pics noir de SSD dans la population d'Ile-de-France



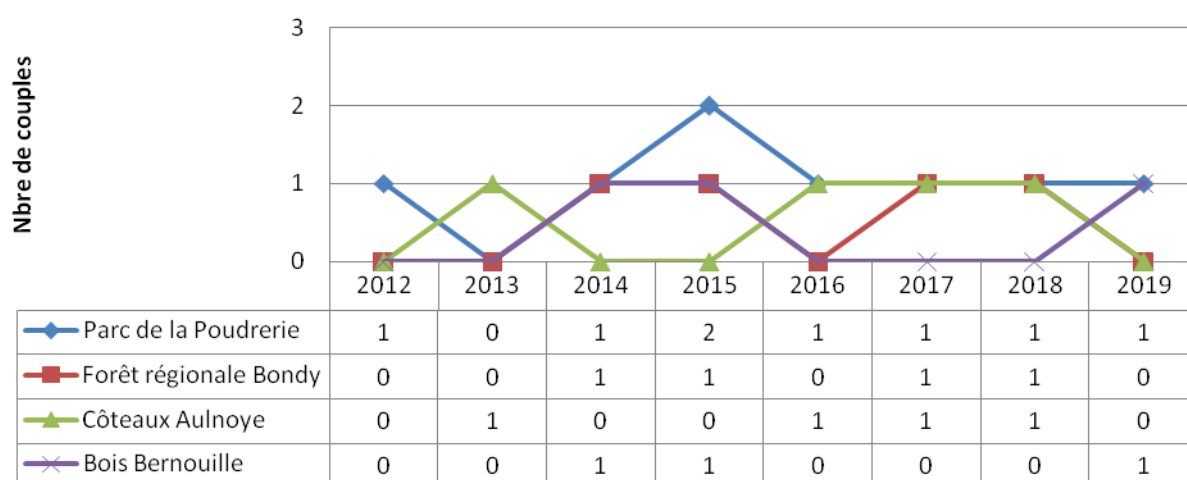
Pic noir

Le Pic noir est en progression en France et en Région Ile-de-France. La population en Seine-Saint-Denis est limitée par le peu de boisement répondant à son écologie

(boisement mature de 200 à 400 ha). Le suivi des pics n'a pas pu être réalisé en 2019 à cause de mauvaises conditions d'observation. L'initiative est reportée au début d'année 2020. On notera néanmoins une observation en hiver au parc du Sausset sur de jeunes boisements.

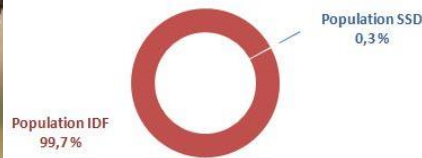
On estime à plus de 350 couples la population d'Ile-de-France qui se localisent dans les grands massifs forestiers anciens (forêt de Fontainebleau, forêt de Rambouillet, etc).

Potentiel nicheur du Pic noir





Part des Pics mar de SSD dans la population d'Ile-de-France



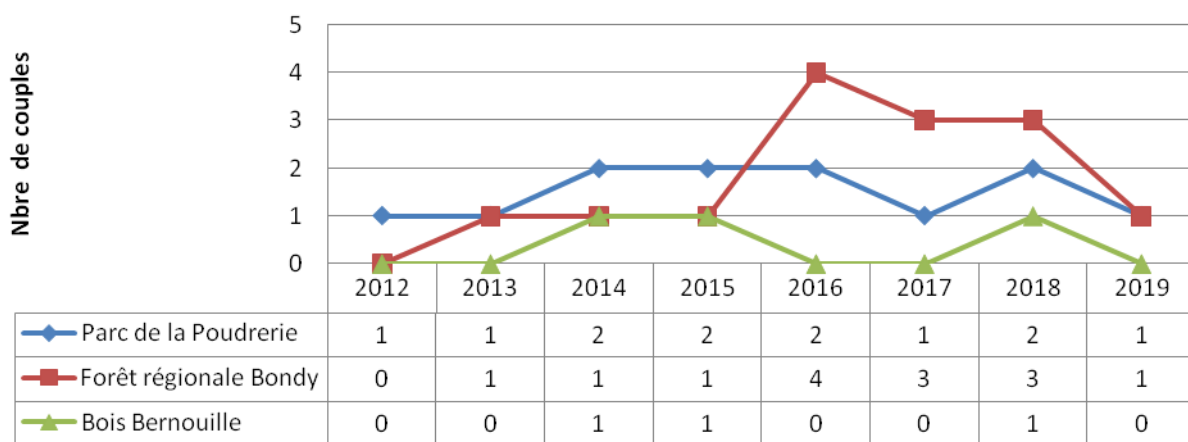
Pic mar

La population de Pic mar est mieux connue d'année en année grâce aux suivis réalisés dans les entités du site Natura 2000. Les boisements de petites tailles (parc

de la Fosse Maussoin, lisière du parc de la Haute-Ile, Parc Georges-Valbon, etc) peuvent convenir à cette espèce dont le territoire est plutôt restreint. Le site de Seine-Saint-Denis apparaît plus attractif pour l'espèce et est à considérer comme un objectif dans la gestion sylvicole (conservation d'îlots de vieillissement et d'essences cibles). On estime aujourd'hui la population présente en Seine-Saint-Denis à 6 couples par an. En 2019, un juvénile a été observé à la Poudrerie.

Cette population de Seine-Saint-Denis reste faible comparée à celle d'Ile-de-France. Elle ne représente que 0.3 % des effectifs nicheurs régionaux.

Potentiel nicheur du Pic mar



Part des Bondrées de SSD dans la population d'Ile-de-France



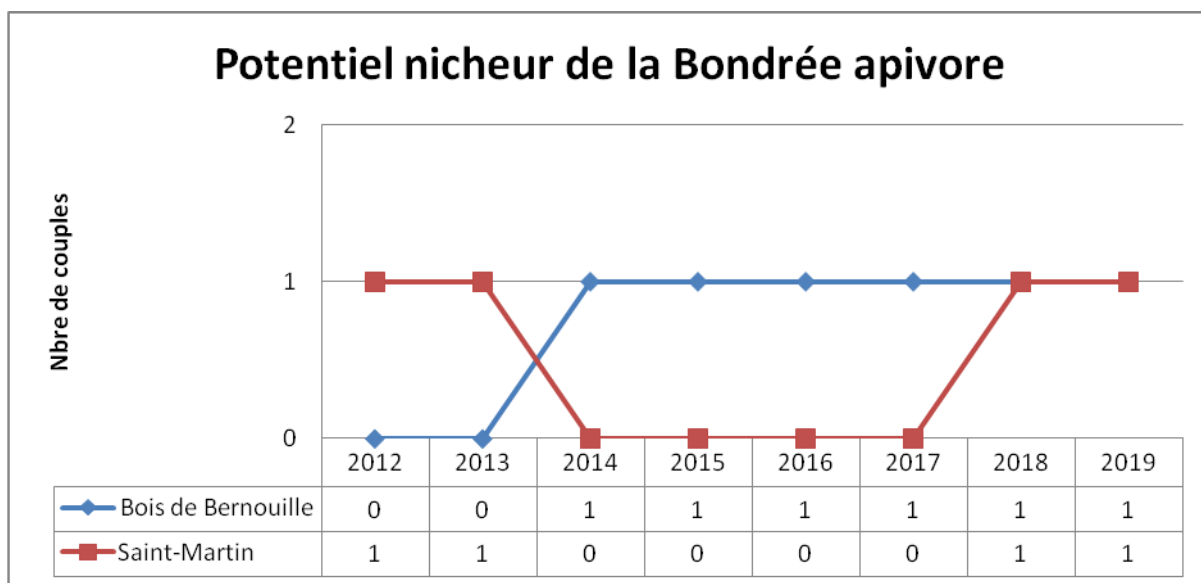
Bondrée apivore

Le territoire de la Bondrée apivore est connu en Seine-Saint-Denis depuis 2011. Le suivi annuel de 2019 n'a pas permis de valider avec certitude la

présence du couple de Bondrée apivore au Bois de Bernouille et des Coteaux de l'Aulnoye. En

effet, deux couples de rapaces ont été observés haut dans le ciel sans pouvoir déterminer s'il s'agissait de Bondrées apivore ou de Buse variable. Leur présence reste donc probable.

La Bondrée apivore reste peu présente en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'une espèce fortement dépendante d'une mosaïque de milieux ouverts et forestiers. La population territoriale ne représente que 1 % de la population régionale. Néanmoins, elle est observée régulièrement en migration active (survol) sur le parc départemental du Sausset, le parc Georges-Valbon ou au parc des Beaumonts.



Les hivernants

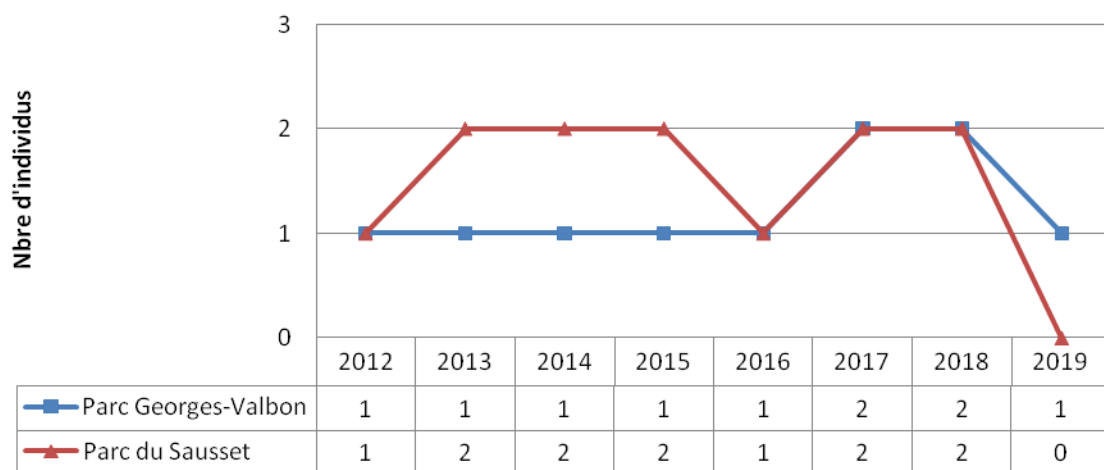


Butor étoilé

Comme son homologue nicheur en Seine-Saint-Denis (le Blongios nain), le Butor étoilé vient hiverner dans deux entités du site Natura 2000 : le parc du Sausset et le parc Georges-Valbon. Il y trouve des roselières suffisamment étendues et une alimentation abondante. Il n'est pas impossible de l'apercevoir en début de période estivale tant les conditions sont intéressantes. La population varie entre 1 et 2 individus par parc.

En 2019, un seul individu a été observé au parc Georges-Valbon.

Population de Butor étoilé

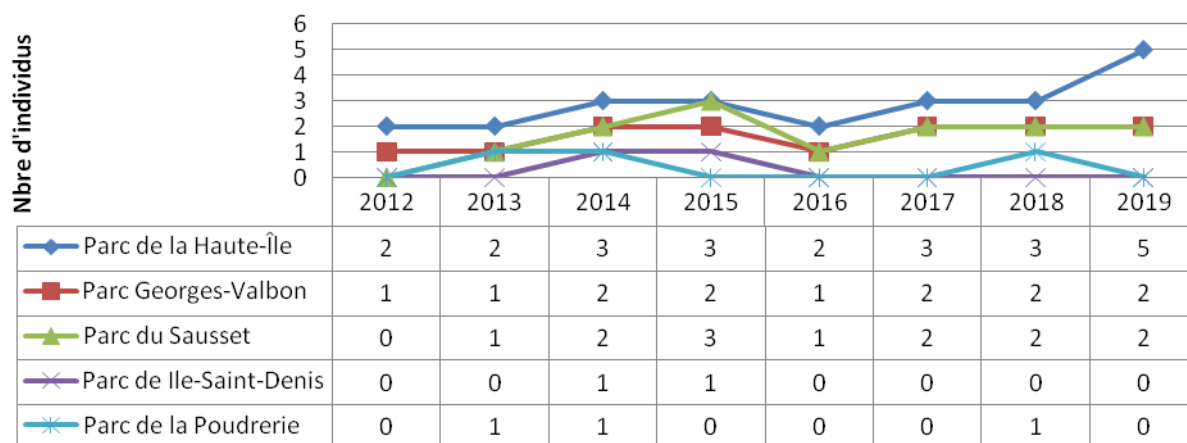


Martin-pêcheur d'Europe

Bien que non nicheur sur le site Natura 2000, le Martin-pêcheur d'Europe est régulièrement observé tout au long de l'année et dans plusieurs entités : les parcs départementaux du Sausset, Georges-Valbon, Ile-Saint-Denis, Haute-Ile, Poudrerie ainsi qu'en forêt régionale de Bondy et au parc des Beaumonts. C'est une espèce présente mais très discrète sur son lieu de nidification. En 2019, les

observations se maintiennent pour cette espèce.

Population de Martin-pêcheur d'Europe



Les migrants

Plusieurs entités du site Natura 2000 constituent des sites majeurs à l'échelle de l'Île de France pour l'observation de la migration (notamment les parcs du Sausset, Georges-Valbon et des Beaumonts). Ainsi, chaque année, il est possible d'observer certaines espèces patrimoniales en vol (Bondrée apivore, Busard Cendré, Saint-Martin, etc).

En 2019, deux espèces ont été observées sur la commune de Tremblay-en-France en période de nidification. Un couple de Pie-grièche écorcheur à proximité de la partie découverte du Ru du Sausset et un individu de Gorgebleue à miroir au niveau d'un bassin de rétention.

La plupart de ces espèces est inféodée aux milieux ouverts et peu fréquentés c'est-à-dire concrètement moins de 20 % du site Natura 2000. De plus, les populations régionales sont déjà très faibles. Il est donc nécessaire d'encourager une conservation de ces espaces ouverts ou semi-ouverts.



5. La mise en œuvre des objectifs du DOCOB

5.1) Les plans de gestion, outil d'aide à la décision pour les gestionnaires

Une des actions prioritaires du Docob est la constitution de plans de gestion pour chacune des entités. En effet, l'idée est de créer une unité de gestion à l'échelle du site représenté par cet outil. C'est pourquoi dès 2011, le Département de la Seine-Saint-Denis en tant que structure animatrice du site Natura 2000 s'est engagé dans la conception d'un document d'aide à la rédaction de plan de gestion.

L'élaboration des plans de gestion sur les entités du site Natura 2000 permet de développer une réflexion globale et transversale sur chaque parc, et d'y concilier différents enjeux : biodiversité, paysage, usages sociaux et économiques, éducation relative à l'environnement, communication, etc.

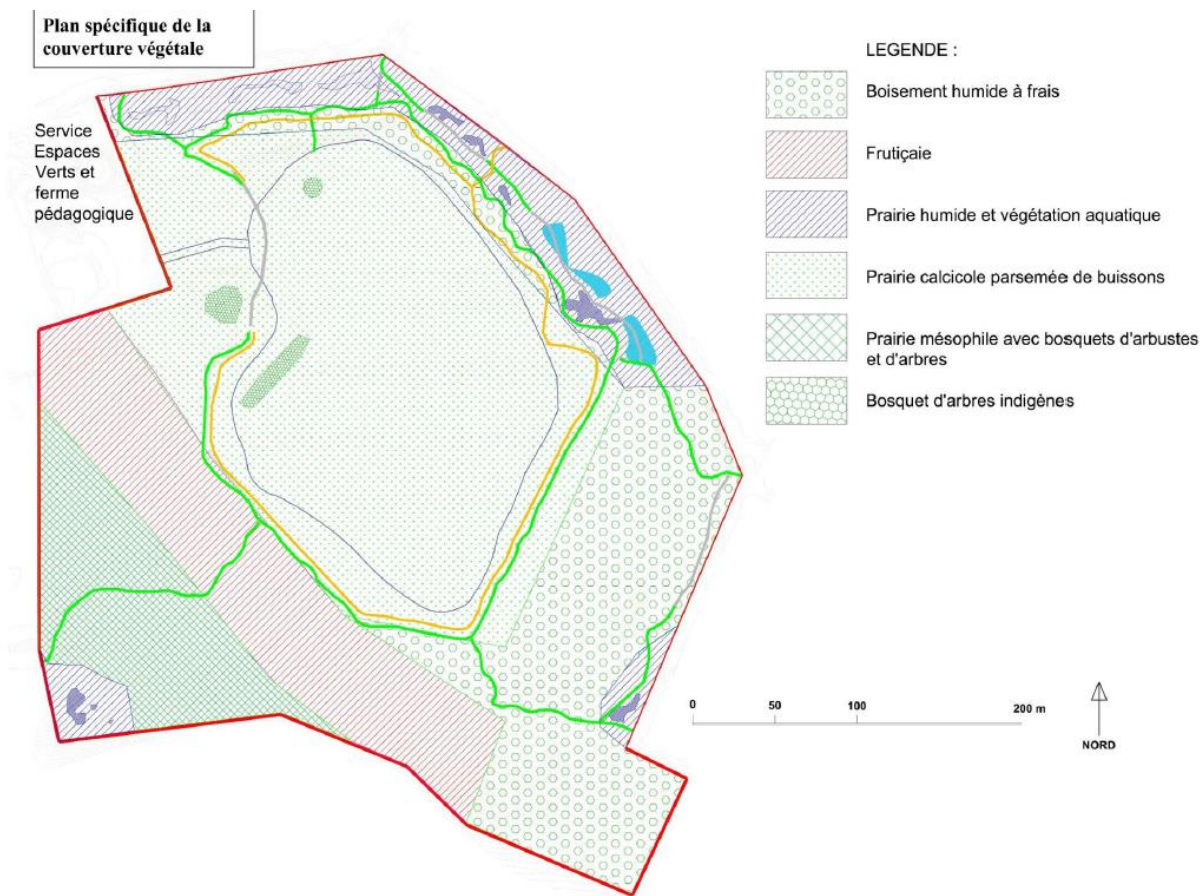
Pour les premiers plans de gestion comme celui du parc départemental du Sausset et celui de Jean-Moulin_Les Guilands, il est déjà l'heure de les évaluer à mi-parcours. Cette phase est aussi essentielle que la conception même du plan puisqu'elle permet de le réajuster au fil de l'eau. Il est recherché dans ce travail une meilleure fonctionnalité du plan.

Dans un souci d'amélioration continue, il a été souhaité en 2019 de retravailler la structure des plans de gestion afin de répondre mieux aux attentes des gestionnaires. L'objectif étant ainsi de créer des documents plus opérationnels et prescriptifs. La version améliorée de cette démarche se fera avec la rédaction du plan de gestion du parc de l'île Saint-Denis dès 2020.

5.2) Bilan de la mise en œuvre des contrats

Un unique contrat a été porté en 2019 sur le territoire départemental. Il a été sollicité par Grand Paris Grand Est dans le cadre du projet de parc du Plateau d'Avron (Côté Rosny-sous-bois). L'animateur du site Natura 2000 a joué un rôle d'accompagnement dans la rédaction du contrat et de médiation avec la DRIEE, service instructeur. Une visite de chantier a eu lieu en fin d'année pour valider l'avancée des travaux.

Le contrat ne concerne pas toute le périmètre de projet de parc mais uniquement la partie centrale sanctuarisée et vouée à l'écopâturage. Cette zone de 4, 5 ha sera fauchée partiellement pour faciliter le travail du troupeau par la suite. Par ailleurs, des massifs d'épineux seront conservés et protégés avec du grillage.



La réouverture partielle du plateau d'Avron est une bonne nouvelle pour ce site longtemps laissé à l'abandon.

Les espèces cibles pour ce contrat sont la Pie-grièche écorcheur et la Bondrée apivore. A noter que la Pie-grièche a déjà réalisé des haltes migratoires sur site ou à proximité (observation en 2017 sur la partie Neuilly-Plaisance).

Le coût des travaux pour ce contrat est estimé à environ 88 000 euros (dont 80% est éligible à une subvention) et ils seront réalisés à l'automne 2020.

Les espaces périphériques au contrat font l'objet de travaux afin de sécuriser un cheminement et des structures (abris, ponts, tour d'observation) sur ce site impacté par les fontis. Le parc sera accessible au public d'ici 2021.

5.3) Lancement de la charte des manifestations

L'année 2019 marque le lancement de l'élaboration d'une charte des manifestations dans l'optique d'une meilleure conciliation des activités humaines avec la préservation du site et de ses enjeux.

Cette étude porte sur 8 entités du site Natura 2000 : Parc Georges-Valbon, parc du Sausset, parc forestier de la Poudrerie, parc de L'Île-Saint-Denis, parc de la Haute-Île, parc Jean-Moulin – Les Guilands, parc des Beaumonts et forêt régionale de Bondy.

Le choix s'est focalisé sur des sites qui sont ouverts au public et qui accueillent actuellement des manifestations.

L'objectif de cette charte étant de proposer un ensemble d'engagements et de recommandations commun entre les organismes responsables des activités sportives et de loisirs et ceux responsables de la protection des espèces et des milieux.

Ainsi, l'ambition du Département est de créer un outil technique en vue d'encadrer l'ensemble des manifestations et de sensibiliser l'ensemble des prestataires, en Seine-Saint-Denis. Pour cela, plusieurs étapes de travail se succèdent :

- Une analyse des chartes et documents de cadrage qui sont actuellement utilisés, par la consultation des éléments disponibles sur Internet et la consultation de DREAL/DRIEE, collectivités et animateurs.
- L'établissement de la liste de l'ensemble des manifestations déclarées au sein de chaque parc ciblé, ainsi que les manifestations informelles susceptibles d'avoir un impact sur le site NATURA 2000, par la rencontre avec les gestionnaires et animateurs sur le Département de la Seine-Saint-Denis.
- Une analyse des risques et la formalisation d'une charte complétée d'outils ;

Cette année a permis d'établir une étude bibliographique sur les chartes existantes, ainsi que sur les aspects réglementaires et de synthétiser les activités proposées dans les parcs et forêts de Seine-Saint-Denis.

6. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB

Action	Priorité	2019
A1 : Animation du DOCOB A2 : accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	Forte	COPIL annuel
		Accompagnement Grand paris Grand Est contrat N2000
	forte	Diffusion du cahier de formation Natura 2000
		En fonction des révisions PLU
A3 : Accompagnement de la construction de la TVB et amélioration des connectivités	faible	Suivi dossiers: lignes du Grand paris et JOP2024 principalement.
G1 : mise en place des plans de gestion pour chaque entité	forte	Avis TVB sur PLU
G2 amélioration des plans d'eau, cours d'eau et de la végétation associée	forte	Accompagnement à la rédaction de plan de gestion pour les entités : parc des Beaumonts
G4 favoriser le vieillissement des bois, diversité des essences et des structures forestières	modérée	Accompagnement à la création du dispositif de réalimentation SGP au parc GV
G5 Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	modérée	Réflexions autour des îlots de sénescences dans les massifs forestiers (zone nature Poudrerie)
		Accompagnement de Grand Paris Grand Est sur le contrat Pie-grièche.

G6 Développement des écotones et de leurs qualités	faible	
G7 : lutte contre les espèces envahissantes	modérée	Entretien du contrat N2000 au Vallon écologique (parc Georges-Valbon)
S1 : suivi des espèces annexe 1	forte	Suivis patrimoniaux par la LPO
		Suivi des espèces forestières et des milieux ouverts avec nos partenaires (BTS Cours Diderot, AEV et associations).
F1 : organisation de la fréquentation, des activités et manifestation au regard des enjeux naturels	modérée	Sensibilisation des acteurs à la gestion écologique lors de réunions
C1 : communication et sensibilisation	forte	Exposition Natura 2000 au parc du Sausset.
		Don des nouveaux jeux lors des animations dans les parcs
		Communication auprès des villes et des enseignants pour promouvoir la mallette pédagogique Natura 2000. Visite de site avec des étudiants.

